L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 15 JUIN 1894.

Université Tulane.

Monde nombreux et d'excellente composition encore hier soir au Grand Opéra House; le Département classique de l'Université Tulane y donnait ses exercices de fin de session.

Dès la première heure, de toutes les directions arrivaient dames et demoiselles en toilettes délicieuses de fraîcheur, d'élégance, et comme presque toutes avaient laissé chez elles leurs chapeaux, on eut cru volontiers qu'elles se rendaient plutôt à une soirée dansante qu'à une soirée littéraire.

Heureuse pensée qui leur est venue là et qu'elles devraient toujours avoir en pareille circonstance; car vous connaissez les coiffures d'aujourd'hui; il en est de si pyramidales que bien souvent dans leur voisinage tonnent, clament, tonitruent des mécontents.

A ce sujet, il nous revient en mémoire une philippique qu'un spirituel chroniqueur parisien adressait récemment à ces encombrants articles de toilette dont le bannissement de toute salle publique devrait être décrété, disait-il.

Au coup de huit heures, la Faculté de l'Université est venue prendre place sur la scène, suivie des jeunes gens qui allaient être diplômés.

Après une ouverture par l'orchestre, et quelques paroles du Rév. Matthew Brews, l'honorable J. H. McLeary a prononcé un éloquent discours; puis les médailles "Glendy Burke" ont été décernées à J. Carson Dixon, à Seargent L. Prentiss jne et à Henri Lewis Lanfried, aux deux premiers, comme prix de composition, au troisième, comme prix d'élocution.

Trois élèves, J. Carson Dixon, Walter Stanford Lewis et Léon Henri Scherck ont ensuite réclamé l'attention de l'assistance et ont discouru très agréablement sur des questions fort intéressantes, l'une d'elles très *suggestive* surtout et sur laquelle Messieurs nos législateurs pourraient utilement méditer.

La séance a été close par la collation des grades universitaires; voici les degrés conférés et les noms des jeunes gens qui les ont reçus:

Bacheliers ès Arts—MM. John Dyson Britton, Jr, Chauncy Williams Butler, John Robinson Conniff, James Carson Dixon, avec distinction; Douglas Forsyth, avec distinction; Walter Stanford Lewis, Ernest Joseph Villavaso, avec distinction.

Bacheliers-ès-science — MM. Allen Bruce Blakemore, Gaston Charles Deléry, Léopold Mortimer Favrot, Edward Ferrandou, John Peter Labouisse, Léon Elie Lion, George King Logan, Eugène Domingo Martinez, avec distinction; Clarence Metesser, Leon Henry Scherck, avec distinction: St-Denis Julien Villeré, Charles Cate Waterman, avec distinction.

Certificat d'ingénieur électrique—M. Stewart Wadeworth.

Bachelier ès-science—M. Paul Joseph Germain Conrad, A. B.

Maîtres ès-arts—MM. Pierce Butler, A. B.; William Edward Walls, A. B; Margaret G. Powers, A. B.; Addie E. Spencer, A. B.

Ingénieurs mécaniques—MM. Paul Joseph Germain Conrad, A. B., B. S.; Charles Kells Huguet, B. S.; Edward Hynes, B. S.; John Edward Lombard, B. S.

Docteur en philosophie—M. Florian Cajori, M. S., (Univ. de Wis.)

En envoyant nos félicitations à ces jeunes gens qui viennent de terminer si brillamment, avec tant d'honneur leurs études classiques et scientifiques, nous sommes heureux d'en noter plusieurs qui portent des noms créoles, qui appartiennent à cette population qui est la nôtre, citons MM. Paul Conrad Jne, Ernest Joseph Villavaso, Léon Eli Lion, St-Denis Julien Villeré, Gaston Charles Delery, Léopold Mortimer Favrot, Edouard Ferrandou.

Tous sont en possession aujourd'hui de ce parchemin tant convoité, pour l'obtention duquel ils ont assidument trimé, bûché. Combien dans ce sentier étroit, montueux des travaux de l'esprit, se laissent décourager, et, avant de toucher au but, dévoient! hélas! le nombre en est considérable; aussi applaudissons-nous aux succès de la vaillante petite phalange que l'Université Tulane proclamait hier soir digne des divers baccalauréats.

M. Conrad en est, lui, à son troisième degré; celui de bachelier ès-lettres lui fut octroyé il y a plusieurs années déjà.

Quelle que soit la profession à laquelle il se voue, il y brillera et l'honorera bien certainement, car le voilà des mieux armés pour engager les luttes de la vie.

C'est une nature éminemment sympathique; et les amitiés qui s'étaient groupées autour de lui dans les murs de l'Université, lui demeureront fidèles au dehors.

Le jeune Ernest Joseph Villavaso est aussi un de ceux dont les noms seront inscrits en lettres d'or dans les archives de l'Université, de tels sujets sont la fierté d'une institution.

WEST END.

Il nous a été impossible, hier soir, d'arriver à temps au West End pour entendre le solo de cornet de M. Fabian. Heureusement, nous connaissions depuis longtemps l'artiste; nous savons ce qu'il sait faire. Il a obtenu son succès ordinaire—ce qui ne nous surprend nullement.

Bien composé, le programme de cette soirée. Un véritable succès pour l'Ouverture de "Ludovic," très applaudie.

Voilà donc l'orchestre installé sur la plateforme, bien qu'elle ne soit pas encore complètement terminée. Elle est maintenant très vaste et peut contenir nous ne savons combien de milliers de personnes. Nous espérons bien qu'on ne la rétrécira pas trop pour y élever l'hôtel et les pavillons qui doivent remplacer les anciens. Puisque tout est à refaire, qu'on nous élève des édifices d'un style élégant, pas trop surchargés d'ornements; mais surtout qu'on nous donne un ensemble symétrique sur lequel l'œil puisse se reposer agréablement.

Nous aimons beaucoup le kiosque provisoire, que l'on vient d'élever pour les musiciens. Il est mieux placé que celui qui a été incendié récemment. Il est moins élevé et les sons portent beaucoup mieux, et les sons même les plus ténus arrivent à l'oreille de l'auditeur, même à une distance assez grande. La disposition des bancs et des chaises en éventail, autour du kiosque, est aussi très heureuse.

Franchement, si les personnes qui dirigent cette belle et utile entreprise, savent en tirer profit de l'occasion, ils peuvent, étant donné l'espace dont ils disposent, faire du West End le plus délicieux rendez-vous imaginable d'été. On est presque tenté de considérer le récent désastre comme un bienfait.

LES ROUES EN PAPIER.

Toutes les voitures de première classe pour chemin de fer, construites par la célèbre maison Pullman, sont montées sur des roues en papier comprimé. Les ateliers, situés dans le voisinage de Chicago, fournissent annuellement 12,000 de ces roues. D'après *the Engineer*, la roue est formée d'une bobine centrale en papier, serrée entre deux disques d'acier de 6 milimètres d'épaisseur, réunis par deux rangées circulaires de boulons. Les boulons de la rangée la plus proche du centre traversent des trous pratiqués dans une bride venue de fonte avec le moyeu; ceux de la rangée extérieure des trous pratiqués dans une sorte de cornière venue de fonte avec le bandage. Le papier employé est du carton paille, sous forme de feuilles circulaires de faible épaisseur que l'on place les unes sur les autres après avoir enduit de colle forte la face supérieure de chacune, et que l'on soumet, après dessication dans une chambre chauffée, à l'action d'une presse hydraulique qui réduit de plus de moitié l'épaisseur de la pile. Il faut environ 200 feuilles pour une roue. Une fois le disque bien sec, on le tourne comme une pièce métallique et on le fait pénétrer de force—au moyen d'une presse hydraulique—dans le bandage. On alèse ensuite le centre pour le passage du moyeu qui a un diamètre un peu supérieur à celui du trou pratiqué dans le disque; l'ajustage se fait également par pression. Entre autres avantages, ces roues qui peuvent parcourir 800,000 à 1,300,000 kilomètres avant d'être mises hors de service, suppriment les vibrations et diminuent par suite l'usure des fusées d'essieu.

On sait l'histoire de cette grande et très belle dame d'Angleterre qui, passant la tête par la portière de sa voiture, fut embrassée par un charbonnier. Cet admirateur trop "impulsif," comme on dit aujourd'hui, fut conduit devant le juge et sévèrement condamné: "Ma foi, disait il au prononcé de la sentence, je ne regrette rien; ce n'est pas trop cher pour avoir embrassé la plus jolie femme du Royaume-Uni." Sur cette réflexion, la plaignante intercéda pour lui: "Monsieur le juge, laissez aller ce pauvre homme."

Un député disait dans un couloir:
—J'ai un chien d'une rare intelligence. Il ne lui manque que la parole.
—Tiens! comme à lui, fit un bon collègue à mi-voix.

La meilleure de toutes les poudres-levain.---Dernier rapport du gouv. des E.-U.
Royal Baking Powder
Absolument Pur.

Chronique de la Ville.

Nouvelle-Orléans, 15 Juin 1894.—Indications: Pour la Louisiane.—Temps: généralement beau; vents variables.

Température du 14 juin 1894.
Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens. No 142 rue du Canal, Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	80	24
Midi	90	29
3 P. M.	90	29
6 P. M.	88	28

Mariages, naissances et décès, inscrits au Bureau de Santé pendant les dernières 24 heures.

Mariages.—Hermann Newald à Mlle Anna Kuntz; Albert Farmer à Mlle Laurel a Martinez; James Wright à Mlle Margaret Ferguson; Herbert Oberdorfer à Mlle Madeleine Aron; Joseph Lambert à Mlle Eugénie Guillot.

Naissances.—Mmes Valentine Schaff, une fille; John Arendt, une fille; William A. Eckert, un garçon; Louis F. Stumpf, un garçon; George Kopp, un garçon; Charles J. West Jr, une fille; Henri Bordes, un garçon; Henry Danis, un garçon; Henri Lupague, un garçon; Francis Hennessy, un garçon; Albert Racquet, une fille; Arnaud Kerlec, un garçon; Jean Castelx, une fille; Ben. W. Price, un garçon.

Décès.—Mme Louis Houin, 36 ans, 116 rue Musique; Lucien Cornu, 68 ans, 556 1/2 rue Laurel; Adolph Marks, 52 ans, 206 rue St-Charles; Alexis Charrière, 48 ans, 149 rue de Chartres; Jane Harvey, 8 ans, 429 1/2 rue Philip.

Le Stock Exchange et les Baby Bonds.

Nlle-Orléans, 14 juin 1894.

A un meeting régulier du "New Orleans Stock Exchange" tenu ce jour, le rapport suivant a été adopté et le secrétaire chargé d'en transmettre copie au Gouverneur et aux chairmen des comités sur la liquidation de la dette d'Etat au Sénat et à la Chambre des représentants de l'Assemblée Générale.

Au Président et aux membres du "New Orleans Stock Exchange."
Messieurs,

Les soussignés composant le comité sur la législation, croit devoir appeler votre attention sur un bill qui est en ce moment pendant à la législature pour échanger les baby bonds valides en circulation contre les nouveaux bonds consolidés, 4 pour cent, au taux de 60 cts au dollar.

Nous considerons ce bill comme diamétralement opposé aux vrais intérêts de l'Etat et des courtiers et autres personnes possédant des obligations d'Etat, parce que la légalité des nouveaux bons qui seront destinés à remplacer les baby bonds, considérée d'abord comme douteuse, pourra être contestée devant les tribunaux et que leur émission ne manquera pas de jeter du discrédit sur tous les bons d'Etat qui se trouvent à cette heure entre les mains du public.

Et même si le résultat était favorable à la nouvelle émission, l'effet n'en aurait pas déjà été nuisible au dehors; la confiance dans le réglement permanent de la dette d'Etat en sera ébranlée, et pendant les délais prolongés qui se produiront peut-être, il se présentera peu de personnes pour se faire adjuger les nouveaux consolidés, dans la crainte d'être forcées d'accepter les bons d'émission douteuse. Nous croyons en conséquence que la législature ne devrait pas voter le bill dont elle est saisie.

Nous sommes fortement en faveur du réglement de toutes les obligations d'Etat déjà émises sur une base juste et équitable, mais nous croyons en même temps que ce résultat pourrait plutôt être obtenu par une loi qui autoriserait le Board de Liquidation à acheter, avec le surplus des fonds publics, tels montants de la vieille dette qu'il pourra le faire avec les moyens à sa disposition en opérant aux enchères publiques, aux prix les plus bas qu'il pourra obtenir, mais ne dépassant pas la limite du maximum.

Par ce moyen, toutes les vieilles obligations de l'Etat seraient promptement cancellées sans ajouter un dollar à la présente dette portant intérêt.

Ce rapport vous est respectueusement soumis.

Ed. Eisenhauer, Chairman.
J. N. Fairfax,
L. E. Lemarié,
A. W. Brinsmade, Secrétaire.

Young Men's Benevolent Association.

L'Association de Bienfaisance des Jeunes Gens, organisée le 26 juin 1858, célébrera son trente-sixième anniversaire, mardi, le 26 juin, à Lake View Park, West End, de 5 h. de l'après-midi à minuit. Le comité chargé des préparatifs se compose de MM. Chas. G. Peter, chairman, L. A. Dénéchaud, Wm. Craigo et S. J. Johnson. Remerciements au comité pour la gracieuse invitation adressée à l'Abeille.

Third District Benevolent Association.

Cette Association organise en ce moment un grand pique-nique qui aura lieu dimanche prochain, 17 juin, au Jardin Washington, à Milneburg. Nous l'a prions d'agréer nos remerciements pour l'aimable invitation adressée à l'Abeille.

Excursion.

C'est aujourd'hui que doit avoir lieu au jardin Ducongé l'excursion offerte au public par le capitaine Pickles au bénéfice de Catharine Cole. Il y aura pour distraire le public qui vraisemblablement se rendra en foule aux jardins, une partie de balle, des exercices athlétiques, de la boxe, des exercices acrobatiques par des japonais, et un concert qui permettra aux amateurs de danse de se livrer à ce divertissement.

Le public qui fréquente ces jardins devient de jour en jour plus nombreux, et le programme qui a été préparé pour aujourd'hui ne peut pas manquer d'attirer la foule sous les ombrages des grands arbres qui font de cette propriété le plus charmant rendez vous d'été.

Arrestation.

A la requête du chef Gaster, on a arrêté à Amite un nommé W. C. Palmer, qui est recherché pour détournement par M. Weild agent pour un fabricant de machines établi au No 130 de la rue du Canal.

Vol.

Une petite négresse de 11 ans est entré hier matin dans le magasin de Jacob Cohen, coin Hampson et Short, et se glissant derrière le comptoir, elle a ouvert le tiroir et a disparu avec son contenu. Elle a été aperçue, et plusieurs personnes qui lui ont donné la chasse l'ont arrêtée et remise entre les mains de la police qui a retrouvé sous une maison l'argent dont elle avait réussi à s'emparer et qu'elle avait jeté dans sa course.

Brûlures.

Une jeune fille du nom de Joséphine Caspar, qui est employée comme blanchisseuse au No 102 de la rue de Chartres, a été brûlée hier à 1 heure de l'après-midi, par l'explosion d'un bidon de gasoline.

Les pompes sont arrivées sur les lieux, mais l'alarme avait été donnée précipitamment et inutilement et les pompiers, dont les services n'étaient pas nécessaires, s'en sont retournés immédiatement pour être remplacés par les étudiants appelés pour donner leurs soins à la jeune fille qui avait été brûlée sur différentes parties du corps, mais principalement au bras droit. Elle a été transportée chez ses parents, rue Decatur, près Hôpital, après avoir reçu les soins que nécessitait son état. L'accident est arrivé par l'imprudence de la jeune fille qui après avoir rempli le réservoir d'un fourneau à gazoline, a laissé le bidon ouvert tandis qu'elle allumait le fourneau, et les flammes se communiquant au bidon, ont produit une explosion.

Acquittée.

Une négresse du nom de Rosie Pollan qui avait été accusée de vol par Mme O'Connor qui tient une pension au No 238 de la rue du Canal, a été acquittée par suite de l'absence de la plaignante qui ne s'est pas présentée à la cour de recorder.

L'UNIVERSITÉ TULANE

Dans toutes les pensions, dans chaque collége, on s'apprête en ce moment à faire honneur à l'échéance annuelle, à cette fête tant attendue, qui a été baptisée du nom singulier de "Commencement", expliquable, peut-être après tout, si l'on considère que cette fête marque le début dans la vie d'élèves qu'elle soustrait à la tutelle de leurs professeurs.

La joie, qui préside à ces cérémonies de fin d'année n'est jamais complètement exempte de regrets chez ceux qui comprennent toute la sollicitude, tous les dévouements dont ils ont été entourés par ceux qui ont été leurs guides et dont la sévérité n'a jamais caché qu'une profonde amitié.

Il est rare, surtout avec le système d'éducation américain, qui admet un certain degré d'intimité entre l'élève, et le professeur, que cette séparation après plusieurs années de contact quotidien, ne fasse pas une certaine impression sur l'un comme sur l'autre.

La preuve de cet attachement des élèves pour ceux qui les ont mis à même d'entreprendre leur étape dans la vie, se manifeste plus encore que partout ailleurs dans cette petite république scolaire si prospère et si bien administrée que l'on appelle le Collége Tulane.

Longtemps après avoir quitté ses bancs, les gradués qui en sont sortis, subissent une invincible attraction y reviennent pour rafraîchir les bons souvenirs de leurs années d'école et revoir ceux qui ont été leurs éducateurs.

Il est peu d'Universités en effet, où la liberté et la bonne discipline s'allient mieux et produisent de meilleurs résultats qu'au Collége Tulane, la plus grande maison d'éducation du Sud, dont la Louisiane se montre fière à juste titre.

Les études qui s'y font sont des plus élevées, et les élèves qui en sortent sont toujours à même d'occuper dignement les postes pour lesquels ils ont été préparés.

Il est un fait reconnu, et qui parle hautement en faveur du renom dont jouit l'université, c'est que ses gradués sont toujours recherchés et que la plupart d'entre eux obtiennent aisément les plus beaux postes, ainsi que l'on peut s'en convaincre en parcourant la liste des gradués des dernières années qui pour la plupart ont aujourd'hui des situations très enviables.

Le système des examens trimestriels en vigueur à l'Université, est très rigoureux, et c'est à lui qu'est attribuable l'excellence des études, car aucun élève n'est admis dans une classe supérieure sans être jugé absolument digne d'en suivre les cours, de sorte que les élèves de dernière année, ou de la classe *senior* peuvent être chaque année considérés comme les gradués de la session à laquelle ils appartiennent.

Rien n'est négligé par les administrateurs de l'Université pour étendre son domaine et favoriser le développement de l'instruction conformément au vœu de son fondateur, le philanthrope Paul Tulane, dont le nom restera à jamais intimement lié à la cause de l'éducation en Louisiane.

La mémoire de tels hommes est impérissable, comme leur œuvre, car chaque année les bienfaits s'en renouvellent, chaque année elle subit une impulsion nouvelle vers la voie du progrès.

Ce ne sont point là vaines paroles, car cet esprit de progrès dont sont animés les administrateurs du legs de M. Tulane s'est manifesté par des améliorations, des innovations dont la population néo-orléanaise est fière, parce qu'elles publient au loin la supériorité et la prospérité de cette institution et qu'elles donnent à notre ville au point de vue de l'instruction supérieure, un renom dont se montrent envieuses les autres métropoles du Sud. Nous ne rappellerons qu'à titre de simple mention la construction du Collége de médecine pour parler un peu plus longuement de celle du nouveau Collége, qui à l'automne prochain sera un des ornements de l'avenue St-Charles. Toujours anxieux de conserver la réputation de l'Université et de la maintenir au rang qu'ils ambitionnent pour elle, les administrateurs constatant l'exiguité de leurs locaux et leur aménagement insuffisant et pas assez moderne, n'ont pas hésité.

Ils ont projeté la construction d'un autre collège, et les plans ont été si promptement exécutés, les travaux si rapidement poussés, que le Collège en ouvrira ses portes aux étudiants au mois d'octobre prochain.

Nous ne pouvons pas entrer ici dans le détail de ces nouvelles bâtisses dont la construction a déjà fait l'admiration de tous ceux qui les ont vues, non plus que dans celui de leur aménagement qui réunira tout ce qu'il y aura de moderne, tout ce qui est de nature à faciliter les études à en étendre la portée.

Avant de terminer ces éloges bien mérités, rappelons encore la sollicitude dont est entourée l'annexe de l'Université connue sous le nom de Collège Sophie Newcomb. On sait quel bienfait constitue son existence pour les femmes qui y font des études supérieures, soit pour la simple satisfaction d'une noble ambition, soit pour entreprendre le *struggle for life*.

Quelque soit leur but, lorsque elles sortent du Collége Newcomb, les graduées qui en ont reçu le diplôme sont à même de faire figure dans la vie, et pour favoriser encore leurs aspirations, les administrateurs ont créé un cours de *post graduate*, qu'elles peuvent suivre au Collége Tulane, avec les gradués de celui-ci.

C'est là une véritable innovation dont ont profité deux jeunes filles, Milles Margaret F. Powers et Addie E. Spencer qui, après avoir obtenu leur diplôme de bachelières ès-arts au collège Newcomb, vont maintenant, après deux années d'études pouvoir ajouter à ce titre celui de maître ès arts.

C'est là une nouvelle voie ouverte aux jeunes filles, et elles profiteront à n'en point douter des facilités qui leur seront désormais offertes.

Les deux jeunes filles en question qui ont reçu hier soir leur diplôme avec les étudiants de l'Université, ont partagé avec eux l'étude de la chimie et des sciences physiques, et c'est la première fois depuis qu'existe l'Université, que des jeunes filles se trouvent mêlées au "commencement" du Collège.

Celui ci a eu lieu hier soir au Grand Opera House tout resplendissant de lumières et de jolies femmes. Un succès consacré en présence d'une aussi charmante assistance est un précieux succès, aussi les gradués se sont-ils montrés doublements fiers de leurs diplômes, lorsque dans toute la salle ont éclaté les témoignages de sympathie de leurs amis et amies qui ont salué la remise de chaque parchemin par de chaleureux applaudissements. Milles M. Powers et Addie Spencer ont eu une véritable ovation, à laquelle ont contribué leurs condisciples à moustaches.

Les graduées du Collége Newcomb assistaient à cette fête et des sièges leur avaient été réservés spécialement. Sur la scène, la faculté était représentée au grand complet et occupait tout un côté, l'autre étant réservé aux gradués qui étaient cette année au nombre de 19, pour le baccalauréat ès-lettres et ès-sciences. Dix étudiants ont reçu des diplômes spéciaux.

Nous ne terminerons pas ces lignes sans rendre une dernière fois justice au dévouement des administrateurs et des professeurs de l'Université, infatigables dans l'accomplissement de la mission que leur a confiée son généreux fondateur. Le capital consacré par Paul Tulane à la création de cette Université a rapporté grâce à une habile administration des intérêts dont le chiffre augmente chaque année, et aussi des intérêts inappréciables représentés par le développement d'une solide instruction intellectuelle et morale que Paul Tulane avait rêvée pour la jeunesse de notre ville et de l'Etat.

Ceux à qui il avait confié l'exécution de ses projets sont restés dignes de lui, dignes de sa confiance.

La mémoire de Paul Tulane doit être vénérée par la population louisianaise; l'institution qu'il a fondée doit être protégée par elle, car elle est un de ses titres de gloire.

Au Grand Jury.

Le conseiller Boes qui représente le 10e ward et qui selon certaines assertions, aurait sollicité une somme de $8,000, faute du versement de laquelle le champ de course et les maisons de jeu devraient être fermées, a écrit au grand jury une lettre dans laquelle il dit que ces assertions étant fausses, il demande une enquête impartiale.

MENUS FAITS.

—Conner a battu Levy en cinq passes, hier soir, au Club Olympique.

MASS MEETING.

Les habitants du 3me ward ont tenu hier soir, à l'encoignure des rues Galvez et Canal, une réunion aussi imposante qu'enthousiaste dans le but de protester contre les contrats de pavage et l'existence du four crématoire des immondices. Quatre mille personnes au moins assistaient à cette réunion.

Du haut d'une plateforme sur laquelle avaient pris place près d'une centaine des plus influents citoyens du ward plusieurs orateurs ont harangué l'assemblée.

Le meeting a été présidé par le Dr Tichenor qui a, dans une courte allocution, fait allusion aux nombreux inconvénients de l'existence du four crématoire dans des conditions qui constituent une violation du contrat passé avec la ville. Il a parlé des émanations pestilentielles de cet établissement qui obligent les habitants à quitter le quartier où il se trouve.

M. Tichenor a présenté ensuite le juge O. Rogers. Celui-ci a blâmé aussi la négligence coupable des autorités municipales et montré à la population quels sont ses droits et comment elle peut les faire respecter.

M. Hugues de La Vergne a prononcé une courte allocution et a été suivi de M. Garland, qui a qualifié d'infamie le contrat relatif aux immondices.

Il a montré comment la division de la ville par districts pour l'enlèvement des ordures constituait une injustice, par le fait que dans certains districts trop éloignés du four crématoire, elles ne sont pas enlevées et les habitants sont obligés de payer leurs taxes sans obtenir aucun service de la municipalité. M. Garland a expliqué le recours que la population peut avoir aux tribunaux au cas où ses protestations ne seraient pas écoutées par les autorités.

M. F. Chrétien a parlé des contrats de pavage et de la diminution de la valeur de la propriété rue du Canal. Il a dit qu'il était urgent que la population prouvât son pouvoir et prit en main la protection de ses intérêts et il a ajouté qu'il serait toujours avec elle lorsqu'il s'agirait de défendre ses droits.

M. McCloskey, le dernier orateur, a dit que le but du meeting n'était pas seulement de faire cesser les émanations du four crématoire, mais celles de l'Hôtel-de-Ville.

Il a dit que l'établissement en question mettait la santé publique en danger par les odeurs qui s'en échappaient, mais qu'il y avait dans le 3me ward des gens qui ne voulaient pas les sentir et qui préféraient n'en rien dire.

Le mass meeting du troisième ward n'est pas une réunion politique, c'est une réunion par laquelle le peuple veut affirmer ses droits et demander compte au Conseil de certains contrats.

Les membres du Bureau de Santé et quatre experts ont visité le four crématoire et ont déclaré qu'il constituait une menace pour la population.

M. McCloskey a terminé par les résolutions suivantes;

Les citoyens du troisième ward assemblés en masse, déclarent que: Vu que le Conseil de ville de la Nouvelle-Orléans a accordé à certains individus des privilèges connus sous le nom de "Garbage Contract":

Attendu que ces individus ne se sont pas conformés aux clauses de ce contrat et que la situation de cet établissement à l'endroit où il a été construit constitue une menace non seulement pour la salubrité du 3me ward, mais pour toute cette section de la ville,

Attendu que le Conseil, n'a pas obligé les adjudicataires de ce contrat à se conformer à ses clauses et à changer l'emplacement de son usine,

Attendu, que cette entreprise semble appartenir aux mêmes personnes qui ont conçu le projet du Belt Road et qui ont entre les mains les privilèges du pavage en gravier et autres privilèges dont la population déplore l'existence;

Il est résolu, par les citoyens du troisième ward, qu'ils condamnent l'existence du four crématoire des immondices à l'emplacement où il se trouve, vu qu'il menace la ville de maladies dont il est impossible de prévoir l'étendue,

Résolu, que le Maire et le Conseil sont blâmés pour n'avoir pas protégé la population ou pris des mesures pour porter remède aux émanations de cet établissement,

Résolu, que ce contrat porte atteinte non seulement à la salubrité publique, mais à la valeur des propriétés et aux droits des citoyens,

Résolu, que nous demandons au Conseil de faire droit à nos réclamations,

Résolu que nous félicitons les citoyens du 6me ward du succès de leur protestation contre le Belt Road,

Résolu que nous condamnons les actes du maire et du Conseil qui ont tenté d'intimider par des menaces d'incarcération les personnes qui devaient témoigner devant le Grand Jury contre les membres du Conseil soupçonnés de s'être laissés corrompre,

Résolu que nous demandons une enquête minutieuse et impartiale sur les accusations portées contre les autorités municipales et que nous nous engageons à appuyer tout effort tenté en vue d'obtenir cette enquête;

Résolu que nous considérons les contrats relatifs au pavage avec du gravier Rosetta comme une taxe inique sur la population, car le gravier n'est pas une amélioration permanente et que ce gravier n'est pas celui que veulent les habitants de la Nouvelle-Orléans.

Résolu enfin que nous considérons ces contrats comme une permission donnée par le Conseil à la Rosetta Gravel Co., de prélever une taxe sur une grande partie de la population du 3me Ward, sous le fallacieux prétexte de paver les rues dans des quartiers où les propriétaires ne peuvent pas supporter les frais de ce pavage.

C'est une confiscation de propriétés au profit de la Rosetta Gravel Co. et de ceux qui sont à la tête de la compagnie de crémation des immondices,

Il est enfin résolu que si les autorités ne nous accordent pas ce que nous demandons, nous nous engageons à nous unir pour avoir recours à tous les moyens légaux à notre disposition pour obtenir l'abolition de cette usine, qui est nuisible à tous les intérêts de la population.

Après l'adoption de ces résolutions, le meeting est ajourné au milieu d'un certain tumulte causé par la présence de personnes du parti de l'administration. Les personnes qui avaient assisté au meeting se sont rendues en corps et musique en tête aux bureaux des différents journaux pour les sérénader. En route, une personne a été atteinte d'un coup de caillou lancé par une personne restée inconnue, mais à laquelle n'avaient pas plu sans doute les remarques des orateurs.

UN PONT SUSPENDU.

Un immense travail s'accomplit en ce moment dans le nord de l'Allemagne, travail qui, en puissance, peut se comparer à celui du canal de Suez; c'est le "Nordostseekanal" qui relie Brunsbuttel (situé à l'embouchure de l'Elbe) à Holtenau, tout près du port de Kiel. Le canal a 100 kilomètres de longueur, 22 mètres de largeur à sa base et 60 mètres à la surface de l'eau; sa profondeur est de 7 mètres.

Parmi les travaux nécessités par ce canal, le pont suspendu de Grünenthal, situé entre l'Elbe et l'Eider, se trouve par conséquent au milieu des travaux de terrassement; il a donc fallu construire une chaussée et faire passer une ligne de chemin de fer par dessus le canal. Celui-ci étant principalement construit pour le passage des grands navires, il fallut élever le pont à une hauteur de 42 mètres et laisser entre les piliers d'appui une largeur de 156 mètres 5. Le pont est construit en forme d'arche.

Le poids du matériel en fer est de 1,200 tonnes.

Les contreforts sont formés de 6 piliers reposant chacun sur une couche de 2 à 3 mètres de béton audessus du terrain de sable de construction.

Les piliers sont réunis deux à deux par des socles de 8 mètres de largeur à peu près, sur lesquels reposent les voûtes principales de 13 mètres 27 et de 9 mètres 5.

Bébé, conduit au bord de la mer, voit pour la première fois des bateaux à vapeur.
—Oh! maman, regarde donc: des locomotives qui se baignent!

Les Plus Grands Honneurs ont été décernés, au World's Fair, au
DR PRICE'S CREAM BAKING POWDER
LA PLUS PARFAITE FABRIQUÉE.
Une poudre de crème de tartre faite du raisin pur, sans ammoniaque, alun et autre ingrédien falsifiant.
40 AN D'ÉPREUVE.

BULLETIN Télégraphique.

En Corée.

Les rebelles ont pris la capitale de la Corée. Le roi a été obligé de chercher refuge contre les révolutionnaires et les troupes étrangères ont été débarquées. Il est probable que les marins du Baltimore feront partie des troupes de débarquement, car le navire vient d'arriver à Chesnipo, le port le plus proche de la capitale.

La Chine et le Japon ont envoyé des troupes pour protéger les intérêts de leurs nationaux.

Siam.

Le mandarin Phrayot a été condamné à vingt ans de travaux forcés. Il a été décidé qu'il resterait dans une prison siamoise, sous la surveillance du ministre de France, en attendant le règlement du différend entre les deux pays.

Espagne et Maroc.

L'Espagne va envoyer à bord d'un navire de guerre un des officiers du Tresor à Muzgan, pour réclamer le premier versement sur l'indemnité de guerre promise par le Maroc, à la suite de l'affaire de Melilla.

Le Prince Bismarck.

Le départ de Bismarck pour Varzin a été retardé de quelques jours parce que le prince a besoin de repos et que son état sans être de nature à inspirer des craintes, ne permet pas qu'il entreprenne ce voyage.

La Peste.

La peste qui a fait son apparition à Canton, au commencement du mois d'avril, se propage d'une façon alarmante. Le fléau est semblable à celui qui sévit à Londres au 16me siècle, et y fit un grand nombre de victimes. La maladie n'attaque jusqu'ici que les Chinois.

Les affaires sont paralysées, et la plupart des navires des grandes compagnies refusent d'embarquer les passagers et les marchandises.

Voici les symptômes de la maladie:

Les premiers symptômes sont un frisson suivi de fièvre. Le malade souffre d'un grand mal de tête accompagné de stupeur. En douze ou vingt-quatre heures il se forme un gonflement glandulaire dans la région du cou et le malade entre dans une période léthargique, qui se termine par la mort au bout de vingt-quatre à quarante-huit heures. Si le malade n'a pas succombé au bout de six jours il y a espoir de guérison.

Un correspondant de Hong-Kong dit que chaque maison a eu son décès. La maladie a pris naissance dans le quartier mahométan, où l'on signale 100 décès par jour. Un habitant qui demeure sur le chemin du cimetière, a compté les cercueils qui sont passés devant chez lui dans une journée. Il en a compté jusqu'à 170, à 4 heures de l'après-midi. Les enfants sont enveloppés dans des morceaux de nattes ou inhumés dans des paniers. La population se livre à l'adoration des idoles avec une sorte de frénésie.

Les autorités militaires ont pris toutes les précautions possibles pour empêcher la maladie de se propager parmi les troupes.

Inondations.

Les nouvelles de Vancouver sont plus rassurantes. La rivière Frazer a commencé à baisser et en certains endroits le niveau est descendu de 10 pouces.

L'intention des habitants est de demander au gouvernement Canadien de faire construire des digues pour les protéger contre le retour de ces désastreuses inondations.

En Italie.

La réorganisation du cabinet Italien vient d'être complétée par la nomination de signor Roselli, en remplacement de signor Sinonni, ministre des finances, auquel a été confié le portefeuille du trésor.

Signor Damiani remplace signor Roselli comme ministre de l'agriculture.

Ecorché vivant.

Un télégramme d'Atlanta dit qu'un nègre qui avait essayé d'outrager la fille d'un des plus influents habitants de cette ville et l'avait laissée pour morte, à quelques pas de la résidence de son père, a été capturé dans les bois où il s'était réfugié, et pendu à une branche d'arbre. Après avoir été hissé plusieurs fois, il a été dépendu et écorché vivant. Il a survécu six heures à ce traitement barbare, et a conservé sa parfaite connaissance presque jusqu'à la fin.

Les Chiens Detectives.

Une dépêche de Monroe, Lne., dit que le feu ayant été découvert le 13 juin au soir, vers 9 heures, sur le derrière d'une habitation inoccupée de cette ville, on a soupçonné immédiatement l'origine de l'incendie et des chiens ont été mis sur les traces de ceux que l'on soupçonnait de l'avoir allumé.

Après avoir fait un long détour, les animaux se sont arrêtés devant la demeure d'un nommé J. H. Day, un individu qui était déjà fortement soupçonné d'avoir à son actif plusieurs crimes de ce genre. Tout indiquant sa culpabilité, il a été arrêté et emmené en prison, puis pendu à une branche d'arbre par la population. Il existe dans la ville une bande de voleurs qui avait l'habitude depuis quelque temps de mettre le feu sur un point de la ville pour attirer l'attention de ce côté, afin de pouvoir opérer à leur aise d'un autre côté, et dévaliser les résidences.

Les habitants ne sont pas à blâmer paraît-il pour cette exécution sommaire, car ils s'étaient plaints maintes fois, mais toujours en vain aux autorités qui n'avaient pris aucune mesure pour les protéger. Ces incendies restant impunis se renouvelaient toutes les nuits et les habitants n'osaient plus fermer l'œil.

Sous les sabots d'un cheval.

On écrit de Brunswick que dans la rue Newcastle une voiture attelée de deux chevaux a renversé une demoiselle Marianna Way. Le timon l'a frappée en pleine poitrine et renversée. Elle est tombée sous les pieds des chevaux, qui, retenus immédiatement par le cocher, piaffaient d'impatience et piétinaient sur le corps de la malheureuse jeune fille.

Lorsqu'elle a été relevée, il n'y avait pas une partie de son corps qui n'eut été atteinte par les sabots des chevaux. La scène s'est passée sous les yeux d'un grand nombre de personnes qu'avait attirées l'accident et qui avaient formé un rassemblement. Ce spectacle les a glacées d'horreur. La jeune fille a été transportée mourante dans une pharmacie du voisinage. Il y a quelques jours, en revenant d'une promenade en bateau, elle est tombée à l'eau et a disparu deux fois avant qu'il ait été possible de la sauver.

Incendie de la Ville de Panama.

La ville de Panama est la proie des flammes. Le feu a pris naissance dans un quartier bas, entre un marché et une station de chemin de fer. L'incendie a commencé à 4 h. 30 de l'après-midi, et à 7 heures du soir, 225 immeubles avaient été détruits.

Le vent soufflait en tempête, chassant les flammes de tous côtés. Pour ajouter au danger l'eau faisait défaut; aussi les pompiers ont-ils été réduits à l'impuissance.

L'estimation correcte des pertes est encore impossible. Une grande quantité de marchandises a été consumée dans les entrepôts.

La perte causée par la destruction des maisons d'habitation n'a pas été moins considérable.

Les pertes sont estimées à $1,500,000.

La Police de New-York.

Un journal de New-York, parlant de l'enquête faite au sujet de la corruption dont est accusé la police de New-York, dit que celle-ci se compose de 3,600 hommes, et que d'après les témoignages recueillis par le comité d'enquête, les sommes reçues en plus de l'allocation annuelle de $5,139,147 votée par le Police Board, sont fabuleuses.

Le corps de police reçoit les sommes suivantes:
De la ville, $5,139,147 64.
Des maisons publiques, $8,120,000.
Des cafés, $1,120,000.
Des maisons de jeu, $165,000.
Des marchands et camelots, $50,000.
Des nouveaux agents, $60,000.
Soit un total de $15,354, 147 64.

En Russie.

La Russie, dans l'intention d'étendre ses relations commerciales, a envoyé en Chine, au Japon, en Corée et aux Etats-Unis, M. Zabouguine, dont la mission est d'inspecter les ports de ces différents pays et notamment celui de San Francisco et de faire un rapport sur les moyens de favoriser les relations commerciales avec la Russie. Cette tournée durera deux ans.

Bout de dialogue:
—On vient d'élever une statue à Lhomonde! Drôle d'idée!
—Dame! il y a tant de gens qui ont besoin de faire croire qu'ils ont entendu parler de la grammaire.

Children get rosy and strong Brown's Iron Bitters!

L'ABEILLE
DE LA
Nouvelle-Orléans
JOURNAL QUOTIDIEN,
AVEC UNE
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
LE
SAMEDI MATIN,
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

ABONNEMENTS:

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,
73....CHARTRES....73

MALADIES NERVEUSES
Guérison certaine par le
SIROP HENRY MURE
Succès assuré par 15 années d'expérimentation dans les Hôpitaux de Paris
POUR LA GUERISON DE
ÉPILEPSIE, HYSTÉRIE, HYSTERO-ÉPILEPSIE, DANSE de SAINT-GUY, DIABÈTE SUCRÉ | MALADIES du CERVEAU et de la MOELLE EPINIÈRE, CONVULSIONS, VERTIGES, CRISES NERVEUSES | MIGRAINES, INSOMNIE, EBLOUISSEMENTS, CONGESTIONS CÉRÉBRALES, SPERMATORRHÉE
Notice très importante envoyée gratis sur demande.
HENRY MURE, à PONT-SAINT-ESPRIT (France)
DÉPÔT A LA Nouvelle-Orléans: J. L. LYONS & Co, 42-44, Camp.

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

Arrivée.	Départ.
LOUISVILLE AND NASHVILLE.	
No 3 Fast Ex..7:35 am	No 6 Fast Mail..7:45am
No 7 Coast Acc.9:05am	No 4 Fast Ex..11:00 am
No 1 Lim. Ex. 5:00pm	No 8 Coast Acc.3 45 pm
No 5 F't Mail.10:25pm	No 2 Lim. Ex..7:50 pm
ILLINOIS CENTRAL.	
No 25, Local Mail and Express..8:50pm	No 26, Local Mail and Express...7:00am
No 3, New Orleans Limited.......7:20pm	No 4, Chicago Limited......11:30am
No 1, Fast Mail.8:30am	No 2, Fast Mail.6:00pm
No 33 Exc. dimanche......8:25pm	No 34 Exc. dimanche.......7:45am
YAZOO AND MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD.	
No 5, Memphis and Kansas City Fast Train........9:00am	No 6. Memphis and Kansas City Fast Train........4:45pm
No 21, Vicksburg Express.......6:15 pm	Vicksburg Express.........8:10ar
Baton Rouge accommodation.......10:00am	Baton Rouge accommodation.........3:30pm
QUEEN AND CRESCENT ROUTE.	
No 1 Fast Line.1:06 pm	No 2 Limited.....5.00pm
No 3 Limited.10:30 pm	No 4 Fast Line. 8:00am
TEXAS AND PACIFIC.	
No 54. Cal. Ex.7:00pm	No 53, Cal Ex..8:15am
No 52, Hot Springs & St-Louis Ex..6:50am	No 51, Hot Springs & St-Louis Ex...8:20pm
Local.......10:05am	Local.........3.50pm
SOUTHERN PACIFIC COMPANY.	
San Antonio.......7:05pm	California Ex....9.10am
California Ex. 10:55am	San Antonio....5:20pm
EAST LOUISIANA RAILROAD.	
Dimanche et Mercredi.	
No 9.........7:35 pm	No 10..........8:26 am
Tous les jours, le dimanche excepté.	
No 7.........8:20 am	No 8.........4 20 pm
NEW ORLEANS AND SOUTHERN RAILROAD.	
Pte-la-Hache...9:00 am	Pte-la-Hache..7:00am
" 4:15pm	" 5:00pm
Shell Beach.....2:40pm	Shell Beach....10:00am
Dimanche.	
Pte-la-Hache...9:40 am	Pte-la-Hache & Shell Beach..7:15am
Shell Beach...9:40 am	Pte-la-Hache & Shell Beach..4:40pm
Shell Beach & Pte-la-Hache. 7:00pm	Shell Beach.....5:00am
NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R.	
Tous les jours.	
Alger.........10:00 am	Alger.........4:30 pm
Tous les jours excepté le dimanche	
Alger.........6.05 pm	Alger.........8:00 am
Dimanche seulement.	
Alger.........6:40 pm	Alger.........8:00 am

NOUVELLES MARITIMES.

Avis aux Navigateurs.

Une succursale du Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis est établie dans une des salles de l'Association maritime de notre ville; et l'officier qui en a la direction sera heureux d'y recevoir les capitaines de navires pour leur donner, à titre gracieux, les renseignements les plus récents à l'égard des eaux navigables du monde entier.

Le Bureau est pourvu des cartes de Pilotes les plus nouvelles qu'il distribuera aux commandants de navires. Ces derniers y trouveront également une collection de tableaux préparés avec soins renfermant toutes les informations désirables relatives à la navigation et aux côtes, de même que toutes les dernières cartes que publient le Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis, le bureau de surveillance des côtes et l'Amirauté britannique.

Un globe (*Time Ball*) réglé par l'observatoire naval à Washington, tombera tous les jours, le dimanche excepté, du sommet de la Bourse au Coton à midi précis, heure de Washington. (75me méridien qui correspond à 11 heures A. M. à la Nouvelle-Orléans (90me méridien.)

E. A. Anderson
Enseigne de la Marine des E.-U. préposé au bureau.

Review of Atlantic.—On March 30 two depressions, one from Hatteras and the other from the St. Lawrence valley, united east of Nova Scotia, where they formed a storm area of considerable intensity. Vessels between lon. 53° W. and 65° W., north of lat. 40° N., had southerly and westerly gale force 9-10, barometer 29.15 ins. On the 30th and 31st the center moved about E.NE., as shown, and increased in energy. On these two days vessels on the steamer routes between lon. 30° W. and 55° W. had gales from SW. to W.NW., force 11-12.

A secondary to this storm appeared near lat. 51° N., lon. 20° W., on the night of the 1st, when vessels near the center had squalls of force 10-11.

On April 7 a depression was central near lat. 41° N., lon. 56° W. Thence it moved NE rapidly, causing gales force 9-10.

On April 8 a low appeared east of Cape Henlopen and moved NE'ly. On the 9th it was central south of Nova Scotia, when westerly gales of force 10 were reported. It then moved SE on the 9th and NE on the 10th, decreasing rapidly in energy.

On April 11 an area of low pressure entered the Atlantic near the Delaware capes and at noon G. M. T. was central near lat. 38° N., lon. 72° W. Thence it moved slowly, as shown causing E'ly and NE'ly winds north of 40° N. and west of the 50th meridian for nearly a week.

There has been a decrease in the number of icebergs since March. Most of those sighted during April were embraced in a comparatively small area between lat. 45° N. and 46° N. and lon. 45° W. Only eleven were south of the 43d parallel.

During the latter part of the month an unusually large amount of field ice was packed against the eastern coasts of Nova Scotia and Cape Breton Island by the long prevailing easterly winds, as shown by the following reports:

April 18.—The easterly gales have packed heavy ice on the shore and harbors of Cape Breton Island, blocking navigation even on the southern coast. Westerly winds will open the ports, especially to vessels from the west, which can then pass inside the ice fields. The ice in the Gulf of St Lawrence is still heavy.

April 22. Halifax harbor is completely blocked by heavy gulf ice. Several steamers are overdue, presumably on account of the ice. Six steamers and fifty sail are detained in port for the same reason. No such blockade has occurred in the past 42 years.

Considerable fog was experienced on the southern part of the Grand Banks during the month, and to the northeast of the Banks from the 17th to the 20th.

Dangerous obstructions along the coast.

Destroyed by the Vesuvius.—Wreck No 392, a sunken schooner at Kinnakeet, near Cape Hatteras, and derelict No 397, a waterlogged and dismasted schooner off Cape Hatteras, were destroyed by the U. S. Dynamite Gunvessel Vesuvius prior to april 28. The other wrecks along the North Carolina coast were searched for but could not be found. They probably went to pieces in the recent heavy gales.

Only three obstructions now remain along the Atlantic coast. They are—

422—A wrecked schooner, down by the head, held by anchors, about 3 miles N NE. from Nauset Light, Cape Cod; reported April 15.

441—A sunken hulk with topmast out of water, on the range between Brown Ledge and Sakonnet Light, R. I., about half way between them; reported April 20.

412—A sunken obstruction about 1 mile S SE. from Five Fathom Bank Lightship; reported March 14.

Forecast for May.—Fair weather generally over the North Atlantic with occasional gales near the american coast and along the transatlantic steamship routes north of the 40th parallel. Considerable increase in fog on the Grand Banks and westward to the American coast. Icebergs between 40° W. and 50° W. and as far south as 41° 30′ N. The Northeast trades will begin to extend farther north.

The Cyclone of March 23, 1894.

The cyclone of March 23, 1894, was perhaps, the most terrific large-area storm experienced on the North Atlantic in several years. The close proximity of the storm track to the transatlantic steamer routes caused the full violence of the storm to be felt by a very large number of vessels, many of which had a very rough experience. In addition to the fury of the winds the vessels to the southeast and south of the storm center on the 23d had torrents of rain while those to the west and northwest had violent squalls of hail and snow and all had seas of tremendous height. M. Thomas J. Dickens, 2d Officer, Br. S. S. "Massapequa," reported that during one hundred and fifty voyages across the Atlantic he had not witnessed a more terrific storm.

At noon (G. M. T.), March 22, a low area (29.50 ins.) that had moved east from the St-Lawrence valley was central near Sable island, with squally and rainy weather to the southeast. Thence it increased in energy very rapidly and crossed the 50th meridian at midnight, at which time the wind blew with force 10-11 with the barometer at 28.97 ins.

At noon of the 23d the storm center was near lat. 46° N., lon. 41° W. The conditions prevailing at that time are graphically shown on the above. During the next 24 hours the center moved north slowly while the area of violent winds diminished rapidly. The storm was at its height from midnight March 22 till midnight March 23, and was felt most severely during that time by the vessels between the 35th and 50th meridians, north of the 40th parallel.

The average wind force of forty three vessels in that area at Greenwich noon, March 23 was 11. Twenty-three vessels reported the highest force of wind 12, and as many more reported it 10 or 11. Many reported the wind with a force of 10 or higher for the full 24 hours, March 23, while a few near the center recorded a constant force of 12 for the same period. The lowest barometer reported for this storm was 28.83 ins., corrected.

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur

VENDREDI, 15 JUIN 1894.

Bas du fleuve—GROVER CLEVELAND, 11 A M
Haut du fleuve—STELLA WILDS, à 12 M
Bayou Lafourche—TECHE, à 5 P M

BULLETIN MARITIME.

JEUDI, 14 JUIN 1894.

EXPÉDIÉS EN DOUANE

Steamship am Breakwater, Rivara, Livingston, via Belize et Puerto Cortez.
Steamship norv Bergenseren, Mortensen, Bluefields.

ARRIVÉS.

Steamship norv Henry Dumois, Horgen, Santa Marta.
Steamship norv Gyller, Rasmussen, Galveston, pour la Havane.

BATEAUX A VAPEUR.

Lillie Swayze, Little River avec radeau.
Genl B F Devol, Ouon, Haut du Fleuve.
U. S. Lighthouse steamer Jos Henry, Hoyle Cairo.
Lafourche Charlet, Bayou Lafourche.
City of New Orleans Zeigler St Louis.
Whisper, Campbell, Bayou Sara.

Arrivages de produits.

HAUT DU FLEUVE—par steamer Devol—Fret assorti.
BAYOU SARA—par steamer Whisper—3 balles coton 733 barils sucre 587 barils melasse.
BAYOU LAFOURCHE—par steamer Lafourche—173 barils sucre 571 barils melasse 51 barils riz écalé.
ST-LOUIS—par steamer City of New Orleans—16 balles coton.

Reçu par les chemins de fer:

N.O. FORT JACKSON & GRAND ISLE—Fret assorti.
NEW ORLEANS AND SOUTHERN RR. Fret assorti.
LOUISVILLE AND NASHVILLE RR.—537 balles coton.
N. ORLEANS & NORTHEASTERN RR. 73 balles coton 157 balles [illegible].
TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—75 balles coton.
ILLINOIS CENTRAL RAILROAD & YAZOO & MISSISSIPPI VALLEY RR—209 balles coton.
SOUTHERN PACIFIC COMPANY—266 balles coton 153 barils sucre 265 barils melasse.

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.
Steamship El Sud, Higgins.........parti 9 juin
Steamship Knickerbocker, Halsey...parti 9 juin

LIVERPOOL.
Steamship Wm Cliff, Foster.........parti 3 mai
Steamship Darien, Wrake.........parti 5 mai
Steamship Bernard Hall, Edwards...parti 16 mai
Steamship Louisianian, Wallace.....parti 17 mai
Steamship Professor, Tester.........parti 17 mai
Steamship Barbadian, Highton.......parti 19 mai
Steamship Engineer, Wood.........parti 26 mai
Steamship Costa Rican, Kelly.......parti 31 mai

LONDRES.
Steamship Cayo Mona, Pope.........parti 28 avril

RIO DE JANEIRO.
Barque Agnes, Soars.........partie 24 avril
Barque Vasco de Gama, Reis.........partie 3 mai
Barque Olga, Kaufman.........partie 3 mai

BREME.
Navire Magdeline, Meyer.........parti 15 avril

CURAÇAO.
Steamship Highland Prince.........parti 29 avril

SWANSEA.
Steamship Barbadian, Highton.......parti 27 mai

DEMERARA.
Brick Eulalie, Sonde.........parti 25 mai

BORDEAUX.
Steamship Concordia, [illegible].........parti 29 mai

SHIELDS ANG.
Steamship Broombaugh, Davis.........parti 29 mai

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

Noms.	Destination	Mouillage
STEAMERS.		
Annie	Hambourg	Gretna
Albert Dumois	Port Limon	1er dist. 15
Astronomer	Liverpool	Canal Harvey
Bergenseren	Bluefields	1er dist. 15
Breakwater	Belize	3e dist. 30
El Sol	New York	Alger
Darien	Liverpool	1er dist. 37
El Rio	New York	Alger
Gambetta	Belize	1er dist. 14
Glendower	Brême	rue Ce
Glenmavis	Bordeaux	Southport
Guaste	Bluefields	Alger
Hudson	New York	2e dist. 8
San Giorgio	Gênes	3e dist. 30
S Oteri	Ceiba	1er dist. 14
NAVIRES.		
Gustav & Oscar	Brême	rue Ire
Heinrich	Brême	4e dist 45
Stamboul	Dublin	Southport
Suzanne	Brême	4e dist. 48
GOELETTES.		
Robt Ruff	Pascagoula	rue Ce
Santo Oteri	Laid up	1er dist. 13

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

McCloskey & Henderson en liquidation vs. Henry Del Bondio.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans No 16,701.—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 26 juin 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Tous les droits titre et intérêt de Henry Del Bondio dans la succession de Frederick Del Bondio No 2 707 de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et particulièrement et spécialement tous les droits, titre et intérêt des propriétés ci-après décrites d'après un inventaire de la dite succession.

1° **Un certain lot de terre** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Camp, Robin, Race et Magazine formant l'encoignure des rues Camp et Robin et mesurant au pied américain cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes de face à la rue Camp sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et quatre lignes entre lignes parallèles et face à la rue Robin comprenant le tout des lots désignés par les Nos 7 et 8 de l'ilet No 58 sur le plan original du faubourg Annonciation.

2° **Un lot de terre**, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Robin, Race, Camp et Magazine désigné comme lot No 4 mesurant vingt sept pieds trois pouces de face à la rue Robin sur une profondeur de cent vingt huit pieds entre lignes parallèles se composant des lots désignés par les numéros 3, 4 et 5.

3° **Un certain lot de terre** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé à l'encoignure des rues Nouvelle-Levée et Erato dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 1 et mesure au pied français quatre vingts pieds de face à la rue Nouvelle-Levée sur une profondeur de cent trente pieds et face à la rue Erato.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 mai—21 31—juin 7 14 21 26

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de Choix dans le Troisième District.

Une Grande et Confortable Résidence en Briques à Trois Etages,

No 519 rue Chartres, près Port

Succession de Catherine Meagher, veuve du second mariage de Joseph Nutter et du troisième mariage de J. C. Smith.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division C—No 42,450.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 159 rue Commune.—MARDI, 3 juillet 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C en date du 28 mai 1894, succession de Catherine Meagher, il sera vendu à l'encan—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses etc. qui s'y trouvent droits, voies etc. qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Port, St Ferdinand et Architectes, désigné comme lot No 2 sur un plan de L. H. Pilié le 16 décembre 1840, le dit lot mesure 26 pieds 4 pouces de face à la rue de Chartres, sur une profondeur de 138 pieds 1 pouce et 3 lignes, entre lignes parallèles s'étendant au travers à la rue Architecte.

Les améliorations consistent en une grande et substantielle résidence en briques à trois étages, avec mansarde, connue comme le No 519 rue Chartres.

Conditions—Comptant.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant R. H. Downing, notaire. L'acquéreur assumera les taxes de 1894 et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

3 juin—3 10 17 24 juil et 1 2 3

ANÉMIE
QUINA LAROCHE
Ferrugineux
Récompense de 16,600 f.—Médailles d'OR
Recommandé pour faciliter les *Croissances* et *Formations difficiles*, il procure au sang la force et les **Globules** *rouges* qui en font la beauté; il fortifie l'*Estomac*, excite l'*Appétit*, combat l'*Anémie*, le *Lymphatisme*; abrége les *Convalescences*, etc.
PARIS, 22, rue Drouot, 19, PARIS

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de maison, etc, par le Shérif.

Mme M. D. Gonzales vs Mme Kate B. Freilsen.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 42 637—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI 20 juin 1894, à 10:30 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir—

A mon entrepôt, rue Ste Anne entre Royale et Chartres.

Un lot de meubles de maison, effets mobiliers, divers, etc. d'après un inventaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux
VICTOR MAUBERRET.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 juin—9 14 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un intérêt dans des propriétés de valeur du Quatrième District et D'une propriété de valeur dans le Quatrième District.

Succession de Richard Pritchard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 15,778.—En vertu d'un writ de fieri facias contre Mme Eliza Deloach Pritchard veuve de Richard Pritchard en faveur de Mary et Alice Pritchard à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale dans le Premier District de cette ville le MARDI, 10 juillet 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1 **Les deux tiers d'intérêt indivis** dans la propriété ci après décrite, à savoir:

(a) **Un certain lot ou portion de terre** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District dans cette ville dans l'ilet borné par les rues Prytanée, Pleasant, Colisée et Harmony, mesurant quatre vingt dix (90) pieds de face à la rue Prytanée sur une profondeur de cent vingt cinq (125) pieds entre lignes parallèles et face à la rue Pleasant, et formant l'encoignure des rues Prytanée et Pleasant.

(b) **Un autre lot ou portion de terre** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district et ilet dans le fond et touchant la propriété ci-dessus, mesurant quatre vingt dix (90) pieds trois [illegible] pouces de face à la rue Pleasant sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt (120) pieds, le tout au pied américain plus ou moins.

(c) **Un certain lot de terre**, avec toutes les bâtisses et améliorations et dépendances qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District dans cette ville dans l'ilet borné par les rues Colisée, Prytanée, Pleasant et Toledano, désigné par la lettre "B" sur un certain plan dressé par A. [illegible] G. Blanchard, député voyer de ville, en date du 22 avril 1873, le dit lot de terre mesure [illegible] trente-cinq (35) pieds de face à la dite rue Pleasant, quarante cinq (45) pieds un (1) pouce de face à la rue Toledano, quarante quatre [illegible] pieds deux (2) pouces sur le côté de la ligne [illegible] la rue Prytanée, le divisant du lot "A," sur le dit plan et quarante six (46) pieds [illegible] sur la ligne du côté opposé qui le divise du lot "C."

(d) **Un certain ilet de terre** avec tous les droits, voies et servitudes qui y appartiennent situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 40, borné par les rues Sixième, Harmony, Claiborne et Market ayant huit (8) lots numérotés de un (1) à huit (8) inclusivement, conformément au plan de Louis H. Pilié, voyer, en date du 13 avril 18[illegible] et déposé en l'étude de Eusebe Bouny, notaire en cette ville; le dit ilet mesure deux cent quatre vingt dix huit (298) pieds quatre pouces et cinq (5) lignes de face à la rue Harmony, cent un (101) pieds deux (2) pouces et trois (3) lignes sur la rue Claiborne, deux cent quatre vingt treize (293) pieds six (6) pouces une (1) sur la rue Sixième, et cent cinquante quatre (154) pieds onze (11) pouces et trois lignes sur la rue Market.

2 **Un certain lot ou portion de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Colisée, Prytanée, Pleasant et Toledano, désigné par la lettre "C" sur un plan dressé par A. [illegible] G. Blanchard, député voyer en date du 22 avril 1873, annexé à un acte passé devant P. C. Cuvillier, ancien notaire en cette ville, en date du [illegible] avril 1873, conformément au dit plan; le dit lot mesure quarante cinq (45) pieds de face à la rue Pleasant, quarante cinq (45) pieds [illegible] sur la rue Toledano quarante-six (46) pieds [illegible] onze (11) pouces du côté vers la rue Prytanée [illegible] quarante-neuf (49) pieds huit (8) pouces sur la ligne opposée vers la rue Colisée.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
7 juin—7 14 21 28—5 10 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété dans le Septième District.

Hickey Friederichs vs. Bryant Thomson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 42,616 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville le MARDI 26 juin 1894 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot ainsi ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, tout ce qui y appartient, servitudes ou tout ce qui en quelque sorte y appartient situé dans le septième district de cette ville connu comme Carrollton dans le carré borné par les rues Adams, B[illegible], Zimpel et Quatrième. Le dit terrain est désigné par le No 7 dans le carré No 36 "B" sur un plan dressé par J. H. Hamerskold voyer, en date du 7 décembre 1846, et déposé en l'étude de D. I. Ricardo ancien notaire en cette ville, mesurant trente (30) pieds de façade sur la rue Adams sur cent-vingt (120) de profondeur entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET.
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
24 mai—24 31—juin 7 14 21 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vallette Dry Dock Co., O. B. Vallette subrogé, vs Octave F. Vallette.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20,012—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le MARDI 3 juillet 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Tout le droit titre et intérêt de Octave F. Vallette défendeur dans et à la succession de Octave F. Vallette née Caroline Durbridge No 39 3[illegible] de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et particulièrement et spécialement tout le droit, titre et intérêt dans la propriété décrite ci-après:

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges y appartenant situés dans le Cinquième District de cette ville, sur la rive droite du Mississippi, le morceau de terre appelé communément [illegible] ville, et désignés comme lots Nos Neuf et Dix dans l'ilet No Deux qui est compris entre les rues Patterson (anciennement [illegible]), Pusley, Vallette (autrefois Gosselin), [illegible] et Chestnut, sur un plan dressé [illegible] même et entre propriété dressé par A. D. Hemecourt voyer, en date du 22 [illegible] 1847, et déposé pour qu'on s'y réfère conformément au plan No seize du livre de plans No cinq au bureau de Louis T. Caire, ex-notaire en cette ville, lesquels dits lots de terre sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun trente pieds [illegible] pouces de face à la dite rue Vallette (recemment Gosselin) sur cent trente-sept pieds quatre pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux
VICTOR MAUBERRET.
Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.
31 mai—31—juin 7 14 21 28—juil 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés du Sixième District.

Finlay A. Brunswig vs Leo C. Percy et Mme Mary J. Finegan, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 35,7[illegible]—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale dans le Premier District de cette ville, le MARDI 3 juillet 1894 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1 **Deux lots de terre**, étant les lots 1 et 2, situés dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No 149, borné par les rues Jersey, Marengo, Laurel et Constantinople, mesurant soixante pieds de face sur la rue Jersey sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds. No 1 forme l'encoignure Jersey et Marengo.

2 **Un lot de terre**, situé dans le Sixième District de cette ville, étant le lot No [illegible] l'ilet No 101, borné par les rues Toledano, Chippewa et l'avenue de la Louisiane, mesurant vingt sept pieds de face à la rue [illegible] sur une profondeur de cent vingt-sept pieds [illegible] pouces.

Ensemble avec toutes les améliorations sur les dites propriétés.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
31 mai—31—juin 7 14 21 28—juil 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du Premier District.

Mme Bridget Hanly, veuve de Fr[illegible] Hanly vs Dennis B. Haggerty.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 3[illegible] — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 19 juin 1894, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Religieuses, Thomas, Market et St James, mesurant dix pieds, quatre pouces et huit lignes de face rue Religieuses, sur quatre-vingt-dix sur la ligne la plus rapprochée de la rue St James, une première profondeur sur la ligne du côté la plus rapprochée de la rue Market, divisée de la propriété de Jas. Ferguson, quarante neuf pieds cinq pouces au dit suivant une ligne vers la rue Market, avec la rue Religieuses, il s'ouvre de trois pieds six pouces au dit point, suivant une ligne parallèle avec la rue St-James, à la ligne [illegible] la dite portion de terre à une autre profondeur de quarante sept pouces et a une largeur dans le fond de vingt deux pieds dix pouces huit lignes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 mai—17 24 31—juin 7 14 19